

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération n°2018-03-024 du PETR Uzège Pont du Gard

Séance du 20 septembre 2018

MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
16	14	14

Syndicat Mixte du PETR de l'Uzège Pont du Gard

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt septembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni dans au 2 rue Joseph Lacroix à Uzès, en séance publique sous la présidence de M. Louis DONNET, en qualité de Président du Syndicat Mixte.

Présents :

MM. Thierry ASTIER, Jean-Louis BERNE, Laurent BOUCARUT, Christian CHABALIER, Brigitte DE SABOULIN BOLLENA, Louis DONNET, Pascal GISBERT, Martine LAGUERIE, Claude MARTINET, Gérard PEDRO, Patrick PELLOUX, Christian PETIT, Bernard RIEU, Frédéric SALLE-LAGARDE,

Absents excusés :

MM. Jean-Luc CHAPON et Fabrice VERDIER

Absents représentés :

DATE DE LA CONVOCATION 13/09/2018

DATE D'AFFICHAGE 24/09/2018

SECRETAIRE DE SEANCE Jean-Louis BERNE

OBJET Soutien à l'ingenierie territoriale 2018 par la Région Occitanie

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que la Région intervient dans le cadre des contrats Région sur l'ingénierie des PETR au titre du LEADER et du développement local

Considérant que le PETR en 2018 a travaillé sur des missions diverses telles que le SCoT, le LEADER ou encore la mise en place du contrat Région et du guichet unique

Considérant qu'au regard des éléments exposés, il y a lieu de solliciter la Région Occitanie pour une participation à hauteur de 60 272.00 €.

Considérant la maquette financière présente en annexe,

Où l'exposé de Brigitte DE SABOULIN BOLLENA, rapporteur,

Il est proposé au conseil syndical

- σ **D'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention ingénierie auprès de la Région Occitanie pour un montant de 60 272.00 €, dont 10 688.26 € au titre de Leader et 49 583.74 € au titre de l'élaboration et l'animation du contrat territorial
- σ **D'AUTORISER** le Président à mettre en œuvre toutes dispositions permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Vote du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : /

ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical

Fait à Uzès, le 21 septembre 2018

Pour extrait conforme

Le Président



Louis DONNET

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente décision compte tenu de la transmission en Préfecture 24 septembre et de la notification le 24 septembre 2018.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat ou d'un recours gracieux auprès de la personne publique. Un silence de deux mois vaut alors de décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
- 1 OCT. 2018
Bureau du Courrier

**Plan d'action Ingénierie territoriale du PETR Uzège-Pont du Gard
Année 2018**

L'ensemble des moyens mobilisés en terme d'ingénierie sur le territoire ainsi que l'ensemble des cofinancements doivent être présentés dans le tableau

Missions Pays/PETR	Ingénierie mobilisée (nombre ETP)	Temps affecté à la mission (en heures)	Coût (salaires chargés ou études/prestations)	Europe (préciser fonds)	%	Etat	%	Région	%	Dpt	%	Autres (préciser)	%	Total aides publiques	%	Autofinancement	%	Commentaires
Moyens humains																		
Animation du Contrat régional	0,5	803	25 950,00					18165,00	70%							7785,00	30%	
Guichet Unique des collectivités	0,4	643	14 269,92					9988,94	70%							4280,98	30%	
Animation et gestion du programme LEADER	2	3214	106 882,69	85 506,12	80%			10688,26	10%	10 688,27	10%					0,04	0%	
Coopérations inter territoriales (Scot, InterScot, ADT...)	0,6	964	30 614,00					21429,80	70%							9184,20	30%	
TOTAL Moyens humains	3,5	5624	177 716,61	85 506,12				60272,00								21250,22		
Etudes, dépenses de prestations																		
TOTAL Moyens humains + études et dépenses de prestations			177 716,61					60272,00										

Fait à Uzès,
le 24 juillet 2018

Louis DONNET,
Président

